



DEMANDE D'ATTESTATION D'INTERVENTION

SDIS de L'INDRE

Les sapeurs-pompiers sont tenus au secret professionnel dans le cadre de règles instituées dans le code pénal. Ils ne peuvent donc témoigner des événements et du déroulement de l'intervention que sur réquisition des forces de l'ordre. Ainsi seule une attestation d'intervention des sapeurs-pompiers de l'Indre vous sera fournie et non un rapport d'intervention.

DEMANDEUR

Nom et prénom :

Société :

Adresse :

Adresse e-mail :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

INTERVENTION

Date et heure de l'intervention :

Adresse de l'intervention :

Nature de l'intervention :

Dégâts occasionnés par les pompiers :

Commentaires :

VICTIME / SINISTRE (si différente du demandeur)

Nom, prénom :

Adresse :

Qualité du demandeur (par rapport à la victime) :

Code Postal :

Commune :

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- Justificatif d'identité en cours de validité
- Justificatif lien avec la victime (livret de famille, certificat décès, jugement mise sous tutelle)
- Enveloppe timbrée libellée aux coordonnées du demandeur

DEMANDE ÉCRITE À TRANSMETTRE :

Par courrier postal :

SDIS 36
Service Opération
RN 151 – Rosiers
36130 MONTIERCHAUME

Par courriel :

attestationintervention@sdis36.org

Fait à :

Le :

Signature :